

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE  
LA SEANCE N° 14 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020  
DU VENDREDI 17 AVRIL 2015 A 20 H 00

Date de la convocation : 7 avril 2015.

L'an deux mil quinze, le dix-sept avril 2015 à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : Mr Claude DUSSOUILLEZ, Maire  
Mr et Mme, Louis GIROD, Guy MIOT et Maryse PAGNIER, Adjoint  
Mr Laurent CLAUDET, conseiller délégué  
Mmes, Mrs, Hervé DECREUSE, Mickaël POURNY, Fabien VIEILLE-MECET,  
BRESSAND Jennifer, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mr Luca CURTENELLE, Mme Corinne GARNIER

Secrétaire de séance : Mr Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n°14

Le Conseil Municipal régulièrement réuni a pour ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance n°13 du 27 Mars 2015
2. Fiscalité
3. Budget Zone Artisanale
  - Compte de gestion 2014
  - Compte Administratif 2014
  - Budget 2015
4. Budget Lotissement
  - Compte de gestion 2014
  - Compte Administratif 2014
  - Budget 2015
5. Budget Eau-Assainissement
  - Compte de gestion 2014

- Compte Administratif 2014
- Budget 2015

#### 6. Budget Général

- Compte de gestion 2014
- Compte Administratif 2014
- Budget 2015

#### 7. Convention Orange

#### 8. Divers

### Compte-Rendu :

Préalablement à la présentation de l'ordre du jour, le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de programmer une réunion extraordinaire du conseil municipal dédiée au projet du nouveau château d'eau. Il met en exergue une baisse inquiétante de la consommation d'eau de la part de la Coopérative des Monts de Joux, remettant en cause le fondement même de la création de ce nouveau projet de château d'eau. Il propose la date du mercredi 13 mai 2015 qui est acceptée par l'Assemblée.

#### 1. Approbation du compte rendu de la séance n°13 du 27 mars 2015

Le Maire expose qu'en raison de la préparation du budget le compte-rendu de la dernière séance n'est pas prêt.

#### 2. Fiscalité

Le Maire explique que les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés par la commune en 2015. En revanche, la C.F.D. va procéder à une augmentation de ses taux d'imposition. Il ajoute que le produit de ces recettes permettra de provisionner suffisamment de deniers publics pour pallier la réduction des dotations étatiques programmées sur les trois prochaines années par le gouvernement. Il complète son propos en mettant en exergue le fait que l'intégralité du produit des recettes perçu par la C.F.D. sera redistribuée aux communes pour compenser les baisses de dotations précitées.

En conséquence, le Maire propose de conserver les taux de 2014 (*identiques à 2013*), à savoir :

TH : 14.78 %                  TFB : 9.09 %                  TFNB : 22.63 %

Le produit fiscal attendu pour 2015 est de 109 488 €, en augmentation de 5.81 % par rapport à 2014, ce qui correspond à une évolution physique et non à une évolution fiscale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

#### 3. Budget Zone Artisanale

Le Maire commente le compte administratif « Zone Artisanale » 2014 :

• <b>Fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	:	<b>0,00 €</b>
	<b>Recettes</b>	:	<b>0,00 €</b>
• <b>Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	:	<b>48 220,00 €</b> (déficit reporté de 2013)
	<b>Recettes</b>	:	<b>0,00 €</b>
• <b>Déficit d'Investissement</b>		:	<b>0,00 €</b>

Après avoir examiné le compte administratif « Zone Artisanale » 2014 dressé par le Maire et après présentation aux membres du Conseil Municipal du compte de gestion 2014 dressé par Mr GRASSER Frédéric Trésorier principal de Pontarlier, Louis GIROD, 1<sup>er</sup> adjoint, fait voter le compte administratif « Zone Artisanale » 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents:

- approuve le compte administratif 2014 du budget « Zone Artisanale » par 8 voix sur 8, (le Maire ne prenant pas part au vote)
- constate la concordance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion
- approuve le compte de gestion 2014 du Trésorier à l'unanimité des présents.
- décide, à l'unanimité des présents,
  - de reporter le déficit d'investissement de 48 220,00 €

**Le Maire présente ensuite le budget « Zone Artisanale » 2015 :**

<b>Fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>: 48 720 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>: 48 720 €</b>
<b>Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>: 48 220 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>: 48 220 €</b>

**A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget « Zone Artisanale » 2015.**

(Le Maire explique qu'il envisage de mettre fin au budget « Zone Artisanale » en raison de l'absence d'opération sur ce dernier. Ce projet et ses conditions seront envisagés ultérieurement)

#### **4. Budget Lotissement :**

Le Maire commente le compte administratif « Lotissement » 2014

<b>Fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>: 85 420,46 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>: 95 541,07 €</b>
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>:</b>	<b>10 120,61 €</b>
<b>Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>: 200 000,00 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>: 300 000,00 €</b>
<b>Excédent d'Investissement</b>	<b>:</b>	<b>100 000,00 €</b>

Après avoir examiné le compte administratif 2014 « Lotissement » dressé par le Maire et après présentation aux membres du Conseil Municipal :

- du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014,
- du compte de gestion 2014 dressé par Mr GRASSER Frédéric Trésorier principal de Pontarlier,

Louis GIROD, 1<sup>er</sup> adjoint, fait voter le compte administratif 2014 « Lotissement »

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2014 « Lotissement » par 8 voix sur 8,  
(le Maire ne prenant pas part au vote)
- constate la concordance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion
- approuve le compte de gestion 2014 du Trésorier à l'unanimité des présents,
- décide, à l'unanimité des présents,
  - de reporter l'excédent de fonctionnement de : 10 120,61 €
  - de reporter l'excédent d'investissement de : 100 000,00 €

**Le Maire présente ensuite le budget « Lotissement » 2015 :**

<b>Fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>: 143 106 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>: 143 106 €</b>

<b>Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>: 200 000 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>: 200 000 €</b>

**A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget « Lotissement » 2015.**

#### **5. Budget Eau-Assainissement :**

Le Maire commente le compte administratif « Eau/Assainissement » 2014 :

- **Fonctionnement :** Dépenses : 78 853,37 €  
Recettes : 119 637,73 €
- Excédent de Fonctionnement : 40 784,36 €
  
- **Investissement :** Dépenses : 226 159,22 €  
Recettes : 122 640,31 €
- Déficit d'Investissement : 103 518,91 €

Après avoir examiné le compte administratif « Eau/Assainissement » 2014 dressé par le Maire et après présentation aux membres du Conseil Municipal :

- du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014,
- du compte de gestion 2014 dressé par Mr GRASSER Frédéric Trésorier principal de Pontarlier,

Louis GIROD, 1<sup>er</sup> adjoint, fait voter le compte administratif « Eau/Assainissement » 2014.

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif « Eau/Assainissement » 2014 par 8 voix sur 8,  
(le Maire ne prenant pas part au vote)
- constate la concordance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion
- approuve le compte de gestion « Eau/Assainissement » 2014 du Trésorier à l'unanimité des présents,

- décide, à l'unanimité des présents,
  - de reporter le déficit d'investissement de : 103 518,91 €
  - d'affecter l'excédent de fonctionnement de : 40 784,36 € au chapitre 1068

**Le Maire présente ensuite le budget « Eau/Assainissement » 2015 :**

**Fonctionnement : Dépenses : 135 887 €**  
**Recettes : 157 993 €**

**Investissement : Dépenses : 867 296 €**  
**Recettes : 867 296 €**

**A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget « Eau/Assainissement » 2015.**

## **6. Budget Général :**

Le Maire commente le compte administratif 2014 :

- **Fonctionnement :**
  - Dépenses : 226 529,64 €
  - Recettes : 296 631,08 €
- Excédent de Fonctionnement : 70 101,44 €
  
- **Investissement :**
  - Dépenses : 330 837,60 €
  - Recettes : 194 633,30 €
- Déficit d'Investissement : 136 204,30 €

Après avoir examiné le compte administratif 2014 de la commune dressé par le Maire et après présentation aux membres du Conseil Municipal :

- du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014,
- du compte de gestion 2013 dressé par Mr GRASSER Frédéric Trésorier principal de Pontarlier,

Louis GIROD, 1<sup>er</sup> adjoint, fait voter le compte administratif 2014

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2014 du budget Communal par 8 voix sur 8, (le Maire ne prenant pas part au vote)
- constate la concordance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion
- approuve le compte de gestion 2014 du Trésorier à l'unanimité des présents,
- décide, à l'unanimité des présents,
  - de reporter le déficit d'investissement de : 136 204,30 €
  - d'affecter l'excédent de fonctionnement de : 70 101,44 € au chapitre 1068

Le Maire présente ensuite le budget « Communal » 2015 :

Fonctionnement :	Dépenses	: 332 420 €
	Recettes	: 357 793 €
Investissement :	Dépenses	: 720 880 €
	Recettes	: 720 880 €

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget « Communal » 2015.

#### 7. Convention Orange :

Le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire qu'elle l'autorise à signer une convention avec Orange qui encadre les modalités d'enfouissement des réseaux rue d'Arlier.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de dissimulation des réseaux d'Orange.

#### 8. Divers :

Monsieur GIROD souhaite simplement exposer que les tarifs de M. SANCHEZ sont excessifs si l'on considère la prestation réalisée, notamment le fait que le rendu ne correspond pas à la demande émise par la mairie.

Le Maire précise simplement que toutes les prestations intellectuelles sont onéreuses et que ce qui ne correspond pas à la demande sera refait à titre gracieux.

La séance est levée à 00H40

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers

